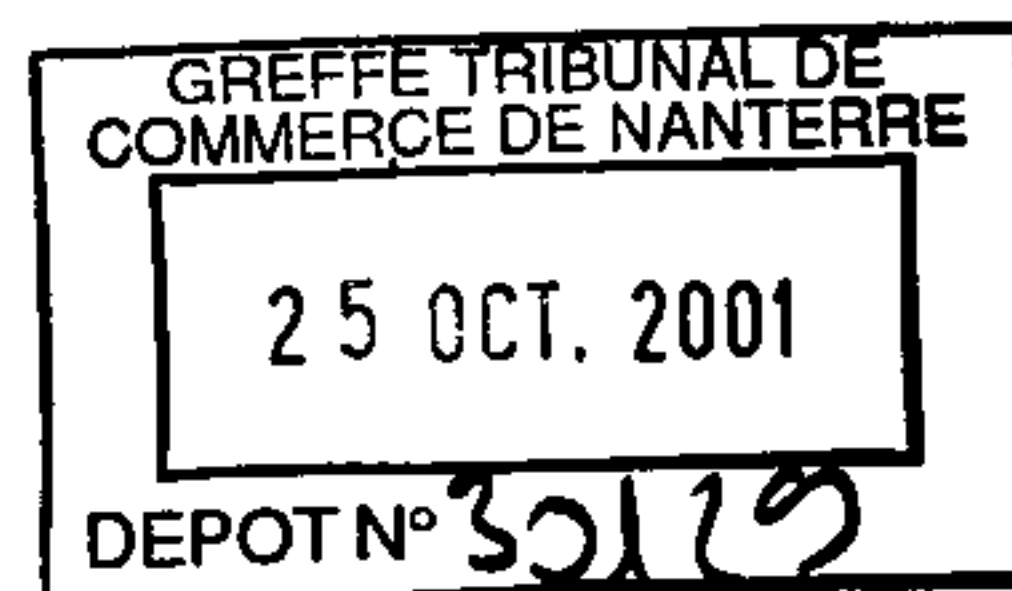


claudif CA -  
Chp Ccpts

A.M.T.T.

Société Anonyme au capital de 50.000 euros  
Siège Social : 8, Square Léon Blum – 92800 PUTEAUX  
RCS NANTERRE B 301 500 203



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU 17 JUILLET 2001

L'an deux mil un,

Le 17 juillet à 16 heures,

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christophe TOURNANT, Président du Conseil d'Administration qui réunit la totalité des actions entre ses mains.

Monsieur Yves Marie JOUBAUD est désigné comme secrétaire.

L'Assemblée réunissant la totalité du capital, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Le rapport présenté par l'administrateur restant en fonction,
- La feuille de présence,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Monsieur le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination en vue de compléter l'effectif du Conseil de nouveaux Administrateurs en remplacement d'Administrateurs démissionnaires,
- Nomination de nouveaux Commissaires aux Comptes en remplacement des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant démissionnaires,
- Questions diverses.

Puis il donne lecture du rapport de l'administrateur restant en fonction.

Cette lecture terminée, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Madame Anne-Marie TOURNANT, nomme en qualité d'administrateur de la Société Madame Marie-Anne TOURNANT, demeurant à SAINT CLOUD (92210) – 11 bis rue de Fouilleuse pour la durée du mandat de cette dernière restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir dans l'année 2006 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Marie-Anne TOURNANT a fait savoir par avance à la Société qu'elle acceptait ces fonctions et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice du mandat d'administrateur.

#### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Michel TOURNANT, nomme en qualité d'administrateur de la Société Madame Sophie DORFNER demeurant à PARIS (75116) – 31, Rue de la Faisanderie pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir dans l'année 2006 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Sophie DORFNER a fait savoir par avance à la Société qu'elle acceptait ces fonctions et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice du mandat d'administrateur.

### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de la Société HCH ET ASSOCIES, Commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur Serge HERIPEL, Commissaire aux Comptes suppléant, nomme :

- en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire

Monsieur Patrick SUISSA, né le 21 novembre 1964 à CASABLANCA (Maroc), de nationalité française, demeurant 188, Rue de Courcelles – 75017 PARIS.

- en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant

La Société EMMESSE CONSEIL ET AUDIT, Société à responsabilité limitée au capital de 1.880.000 Francs dont le siège social est à PARIS (75116) – 36, Rue de Longchamp.

pour la durée du mandat de ces derniers restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir dans l'année 2006 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé..

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Patrick SUISSA et la Société EMMESSE CONSEIL ET AUDIT ont déclaré par avance à la Société qu'ils acceptaient la mission qui leur serait confiée et qu'il n'existe de leur chef, aucune incompatibilité ni interdiction à cette nomination.

### QUATRIEME RESOLUTION

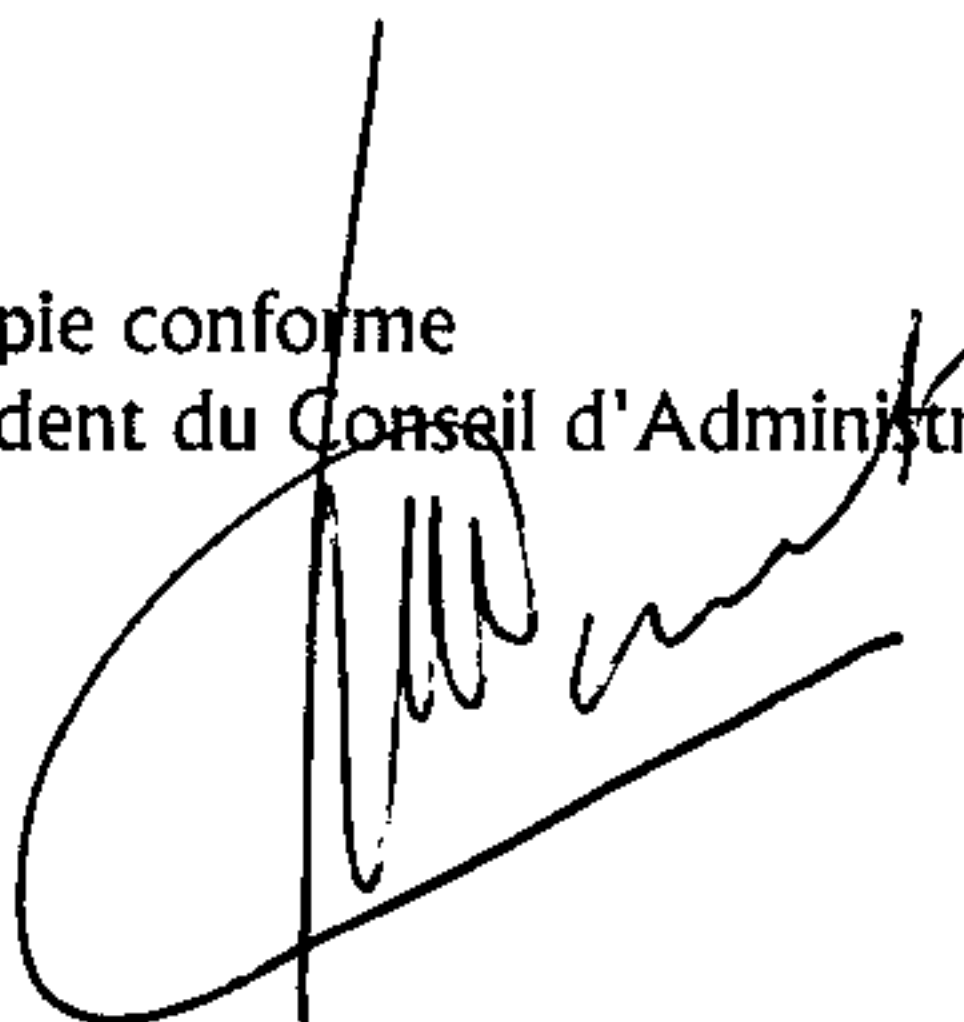
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres présents.

Pour copie conforme  
Le Président du Conseil d'Administration

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by several loops and a final horizontal stroke.